



# *informations*

Paris, le 12 juillet 2006

*Communiqué de Presse*

## ***Attribution d'actions gratuites : indemnisation des rompus***

Dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites qui a débuté le 12 juin 2006, Air Liquide informe ses actionnaires que les prix unitaires d'indemnisation des droits formant rompus s'élèvent à 14,99 euros pour l'attribution d'1 action gratuite pour 10 anciennes et 1,49 euros pour l'attribution majorée de 10% pour les actions inscrites sous forme nominative au 12 juin 2006 sans interruption depuis le 31 décembre 2003. Le règlement de ces montants sera versé aux actionnaires à compter du 12 juillet 2006 au prorata de leurs rompus.

\*\*\*\*\*

*Avec une présence dans plus de 70 pays, **Air Liquide** est **leader mondial** des gaz industriels et médicaux et des services associés. Grâce à des **solutions innovantes** s'appuyant sur des **technologies** sans cesse renouvelées, Air Liquide contribue à la fabrication de nombreux produits de la vie quotidienne, à la préservation de la vie et s'inscrit dans une démarche de **développement durable**. Créé en 1902, Air Liquide, qui compte près de 36 000 collaborateurs, développe avec ses actionnaires des relations de confiance et de **transparence**, dans le respect des principes de **gouvernement d'entreprise**. Depuis la publication des premiers comptes consolidés en 1971, le Groupe a maintenu **une croissance régulière de ses résultats**. En 2005, son chiffre d'affaires s'est élevé à 10 435 millions d'euros dont près de 80% hors de France. Air Liquide est coté à la Bourse de Paris et membre des indices CAC 40 et Eurostoxx 50 (code ISIN FR 0000120073).*

***Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :***

---

***Direction de la Communication***

***Dominique Maire*** ☎ + 33 (0)1 40 62 53 56  
***Corinne Estrade-Bordry*** ☎ + 33 (0)1 40 62 51 31

**[www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)**